

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 17 octobre 2011, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 14 septembre 2011.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 19 septembre 2011.
- Réforme de la fiscalité de l'urbanisme : taxe d'aménagement et le versement de sous densité.
- Mise à disposition de la salle Maurice Pilorge, accueil des jeunes ados, encadrement CCGC.
- Remplacement des deux copieurs (école, mairie).
- Comptes-rendus des Commissions communales.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Questions diverses.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 OCTOBRE 2011

A 20 HEURES 30

L'an deux mil onze, le dix-sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de Charentilly légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, Mme Bouin, 4^{ème} adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

.Mme Dutertre, 1^{ère} adjointe est nommée au scrutin public et à l'unanimité secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011 :

Le présent compte-rendu est approuvé au scrutin public et à l'unanimité.

REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME : TAXE D'AMENAGEMENT ET TAXE DE VERSEMENT DE SOUS-DENSITE.

Réforme de la fiscalité de l'urbanisme à compter du 1^{er} mars 2012.

M. le maire expose que conformément à la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 il s'en suit un nouveau dispositif fiscal qui repose sur la Taxe d'aménagement (T.A.) et le Versement pour la sous-densité (V.S.D).

- 1) La Taxe d'aménagement se substitue à la Taxe locale d'équipement à compter du 1^{er} mars 2012. Les collectivités doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif avant le 30 novembre pour l'année suivante et donc avant le 30 novembre 2011 pour la première mise en œuvre en 2012.

M. le maire fait état des généralités entourant cette taxe, du champ d'application, des exonérations, des taux, du mode de calcul.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants 15	Contre 1 (M. Meichel)	Pour 13	Blanc(s) 0
Abstention 1 (M. Galopin)			

- Décide d'instituer sur l'ensemble du territoire, la taxe d'aménagement au taux de 3 %

- 2) Le Versement pour sous-densité (V.S.D.) est une taxe qui est réservée aux zones U et AU des P.L.U. ou P.O.S. Le Versement de sous-densité est un outil destiné à permettre une utilisation plus économique de l'espace et à lutter contre l'étalement urbain. Ce dispositif permet aux communes qui le souhaitent d'instaurer un seuil minimal de densité par secteur (S.M.D.). En deçà de ce seuil, les constructeurs devront s'acquitter d'un versement égal au produit de la moitié de la valeur du terrain par le rapport entre la surface manquante pour que la construction atteigne le seuil minimal de densité de la construction résultant de l'application du seuil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants 15	Contre 15
------------	-----------

- Décide de ne pas instaurer sur le territoire communal le Versement pour sous-densité.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MAURICE PILORGE, ACCUEIL DES ADOS, ENCADREMENT CCGC.

M. le maire donne la parole à Mme Cherreau déléguée de la commune à la Commission Jeunesse de la C.C.G.C.

Mme Cherreau expose les motifs qui ont amené le groupe de travail Jeunesse à solliciter la mise en place d'un pôle d'accueil sur notre commune hors vacances scolaires, chaque samedi de 14 heures à 19 heures, salle Maurice Pilorge.

Des animateurs seront présents afin d'encadrer les jeunes, veiller à la sécurité de chacun et au respect des lieux.

Un règlement intérieur est prévu pour l'ensemble du dispositif Jeunesse et une charte de vie sera écrite par les adolescents.

Pour permettre une mise à disposition une convention sera signée entre la C.C.G.C. et la commune propriétaire du local.

M. le maire indique qu'il convient au Conseil municipal de décider de la mise à disposition cette salle et d'en fixer éventuellement le coût de la location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Décide de mettre la salle Maurice Pilorge à disposition du service Jeunesse de la C.C.G.C. dans les conditions énoncées ci-dessus et cela à titre gracieux.

REMPLACEMENT DES DEUX COPIEURS (ECOLE noir et blanc, MAIRIE couleur).

M. le maire donne la parole à M. Lehagre dans le cadre du renouvellement des deux copieurs à compter du 30 novembre 2011.

M. Lehagre expose qu'une mise en concurrence a été réalisée auprès de dix prestataires. Les besoins attendus étaient clairement mentionnés.

Après examen des offres et négociations, M. Lehagre propose de retenir la société BMS ZA de Chatenay 3, rue des Internautes 37210 Rochecorbon, offre économiquement la plus avantageuse, pour un coût annuel HT de 2 344, 8 € soit 2 803,52 € TTC (coût copie noir et blanc 0,005 € HT et copie couleur 0,05 € HT encre comprise – maintenance – relevé mensuel par utilisateur – 28 copies minutes – scanner 70 pages minutes – recto verso – imprimante réseau) Il est décidé de ne pas procéder au rachat des photocopieurs actuellement en service.

Dans ce montant est prévu la maintenance des matériels ainsi que les apports de toner.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :

- Décide de retenir la société BMS au coût indiqué pour un contrat d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2011.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Sans commission, M. le maire passe à la question suivante.

COMPTE-RENDUS DES E.P.C.I.

M. le maire donne la parole à Mme Cherreau qui indique qu'est arrêté le programme des spectacles 2012 de la salle des Quatre Vents ; elle relate que des locations ont été conclues (mariages, comités d'entreprise, écoles, associations).

M. le maire laisse la parole à Mme Bouin qui indique qu'il se poursuit les travaux préalables à la mise en place de la redevance incitative. Elle mentionne que l'ADEME a supprimé l'aide qu'elle souhaitait allouer au projet pour l'acquisition des bacs pour les foyers.

En déchetterie, un bac de dépôt pour lunettes usagées a été installé ; ces lunettes sont destinées au continent africain.

En ce qui concerne les usages que font les gens du voyage des dépôts en déchetterie, la Préfecture a répondu par des textes réglementaires. Une étude d'agrandissement du site va être réalisée.

Syndicat de la Choisille : Comité du 13 octobre 2011.

M. le maire donne la parole à M. Rué qui expose que le Président a été autorisé à signer deux marchés de travaux :

a) Marché à bons de commandes tranches 2011-2012 pour 160 000 €.

Lot 1 – restauration de la végétation des berges.

Lot 2 – restauration des berges et du lit (clôtures, abreuvoirs, retrait d'obstacles à l'écoulement, traitement renouée du Japon).

b) Marché de travaux tranche 2011-2012 pour 66 000 €.

Lot 1 – restauration du lit par apports de matériaux minéraux.

Lot 2 – restauration de la continuité écologique (aménagements rustiques, passes à anguilles, démantèlement d'ouvrages, ouverture d'un ancien bras du cours d'eau, remplacement d'un passage busé).

L'ensemble de ces travaux concerne les Choisilles « Beaumont » « Chenusson » « Monnaie ».

Syndicat d'énergie : réunion cantonale du jeudi 6 octobre.

M. le maire donne la parole à M. Motard qui expose les points forts abordés : le Syndicat SIEIL rappelle qu'il a pris la compétence éclairage public ; en conséquence les communes intéressées, par délibération, peuvent transférer au SIEIL la compétence éclairage public. La participation annuelle est de 0,40 € / par habitant et de 20 € par points lumineux (115) ce qui fait un coût de 2 700 € / par an.

M. le maire invite le Conseil municipal à donner un avis de principe sur ce transfert de compétence.

Le Conseil municipal, au scrutin public et à l'unanimité est favorable à ce transfert. Une délibération en ce sens sera prise au prochain Conseil.

Syndicat du Collège du Parc : réunion du jeudi 16 octobre.

M. le maire donne la parole à M. Lehagre.

Un nouveau principal de collège est entré en fonction à l'occasion de la dernière rentrée. 550 élèves sont scolarisés. Les bus scolaires sont équipés de ceinture de sécurité. Un repas « terroir » est organisé deux fois dans l'année.

Sport Anim37 : réunion du vendredi 14 octobre.

M. le maire donne la parole à Mme Bouin qui expose que la commune est membre de l'association qui intervient sur notre commune dans le cadre du Contrat éducatif municipal (C.E.M.) au cours de la période du midi ainsi que le mercredi après-midi.

Après un an de fonctionnement, Mme Bouin fait part du bilan positif enregistré sans bénéfice de subvention d'équilibre.

Depuis le mois de juin 2011 un agent est chargé de la gestion de l'association ainsi que de l'emploi du temps des intervenants dans les communes.

QUESTIONS DIVERSES.

Budget communal 2011, décision modificative budgétaire.

M. le Maire indique que suite à la mise en concurrence de sociétés fournissant des tables pour les besoins de la salle Madeleine Guillemot, le choix du prestataire, après examen des offres et négociations, s'est porté sur la société VEDIF pour un coût estimé de 4 000 € TTC pour 20 tables rectangulaires et 15 tables rondes.

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de ce mobilier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public et à l'unanimité :
Prenant en compte le solde des dépenses à engager à l'opération 229 acquisition de mobilier.

- Décide des inscriptions budgétaires suivantes :
 - o Section de fonctionnement
 - D 022 dépenses imprévues - 3 500 €
 - D 023 virement en section d'investissement + 3 500 €
 - o Section d'investissement
 - D 2188-229 acquisition tables
Salle Madeleine Guillemot + 3 500 €
 - Virement de la section de fonctionnement + 3 500 €

Point sur l'avancement des travaux de l'école :

M. Lehagre expose l'avancement du chantier : les salles de classe sont pratiquement terminées – la cuisine du restaurant scolaire prend forme – le mur solaire est très lumineux – la toiture végétalisée est posée.

Autres points bâtiments :

Le chauffage de la salle Madeleine Guillemot est en cours de mise en fonctionnement.
Les bâtiments ont fait l'objet d'une visite d'entretien de leur couverture avant l'hiver.

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 22 heures 05.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 21 novembre à 20 h 30.

M. le Maire,

Jacques Boullenger.